

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 23 juin 2020

Question écrite urgente

Promotion de la mobilité douce auprès des collaborateurs de la fonction publique

L'article 190 de la constitution genevoise prévoit que l'Etat garantit le libre choix du mode de transport (al. 3), et qu'il encourage la mobilité douce (al. 4). Aujourd'hui, l'Etat se voit reprocher la réalisation d'aménagements au détriment du trafic individuel motorisé avec toutes les menaces que cette politique comporte pour la survie de nombreuses entreprises. Dans la continuité de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et de la mise en service du Léman Express, il est question d'« influencer sur un report modal » en agissant notamment sur l'offre de stationnement pour inciter les pendulaires à utiliser le Léman Express et les diverses offres de transports publics.

Parmi ces pendulaires que l'Etat souhaite voir se convertir à la mobilité douce, se trouvent aussi certains de ses collaborateurs qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à leur lieu de travail. En effet, en sa qualité de plus grand employeur du canton, l'Etat met à disposition de ses collaborateurs des places de stationnement, contre paiement ou non, lesquelles sont occupées à plus de 90% par des véhicules immatriculés à l'étranger.

Les mesures prises par l'Etat pour favoriser la mobilité douce et « limiter le risque d'engorgement du trafic induit par une utilisation accrue de la voiture » semblent difficilement justifiables si en parallèle le nombre de places mises à disposition de ses collaborateurs n'est pas réduit.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Au cours de ces 10 dernières années, comment a évolué le nombre de places de stationnement mises à disposition, gracieusement ou non, des collaborateurs du petit Etat ? Et du grand Etat ?*
- 2) *Quelles mesures sont prises par l'Etat pour inciter ses collaborateurs à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail ?*
- 3) *Existe-t-il un plan pour réduire le nombre de places de stationnement à disposition des collaborateurs de l'Etat ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.